GEOC Dossier Moratoires Réunion téléphonique du 13 mai 2013

Membres présents : Contribution sur l'avis écrit :

Pierrick BOCHER Elisabeth BRO

Matthieu BOOS

Cyril ERAUD

Michel-Alexandre CZAJKOWSKI

Olivier DEHORTER Secrétariat

Francis MEUNIER Julien TOUROULT

La saisine est la même que précédemment, l'objet de cette nouvelle saisine étant de vérifier la prise en compte des remarques du GEOC détaillées dans son avis du 12 novembre 2012.

Rappel de la précédente saisine:

« Le GEOC valide t-il les données nouvelles apportées par l'ONCFS dans les rapports joints, établis à partir des observations conduites ces dernières années. Le GEOC souhaite t-il suggérer des approfondissements ou considère t-il que ces informations sont suffisantes pour éclairer la ministre de l'écologie pour décider d'un éventuel rétablissement du moratoire de l'eider à duvet et du courlis cendré sur le DPM et pour envisager un retour à la date d'ouverture du vanneau huppé au 15 octobre »

Documents examinés:

Schricke V., 2013. Etat des connaissances sur l'Eider à duvet en France. Rapport ONCFS, mise à jour mars 2013, 7 p.

Trolliet B., 2013. Sur la suspension de la chasse de la Barge à queue noire. Rapport ONCFS, mise à jour mars 2013, 64 p.

Trolliet B., 2013. Sur la date d'ouverture de la chasse du Vanneau huppé. Rapport ONCFS, mise à jour mars 2013, 13 p.

Trolliet B., 2013. Sur la suspension de la chasse du Courlis cendré. Rapport ONCFS, mise à jour mars 2013, 31 p.

Remarque préliminaire: Sur la forme, le GEOC regrette qu'une réponse point par point à ses remarques et suggestions rendues dans son avis de décembre 2012 n'ait pas été fournie. Outre la facilitation de la relecture que ce procédé offre (particulièrement apprécié dans le cas de documents conséquents), cela permet un échange argumenté de points de vue et permet à l'auteur d'exposer les raisons qui l'ont amené à ne pas tenir compte des commentaires.

Avis du 31 mai 2013

Concernant l'Eider à duvet, la nouvelle version du document est plus complète et tient compte en grande partie des remarques apportées dans l'avis du GEOC de novembre 2012. La bibliographie est actualisée et la conclusion semble clairement établie. Deux points méritent toutefois d'être reformulés (cf. avis détaillé).

En revanche, les rapports relatifs aux Courlis cendré, Vanneau huppé et à la Barge à queue noire fournis par l'ONCFS en mars 2013 en réponse à l'avis du GEOC varient très peu de ceux datés de juin et octobre 2012. Les remarques et les suggestions exprimées par le GEOC dans son avis du 14 décembre 2012 n'ont pas été prises en compte sans que cela soit argumenté (temps, moyens, etc.).

En ce qui concerne le matériel scientifique de ces rapports, certaines publications récentes n'ont pas été utilisées, ce qui n'a pas permis leur réactualisation (cf. liste en annexe à cet avis).

Les conclusions des trois rapports ont été modifiées et les réponses apportées à la question des conséquences de la mise en place des moratoires qui sont beaucoup plus prudentes, suggèrent qu'en l'état il n'est pas possible de conclure à un effet moratoire sur une période aussi courte et notamment en raison des évènements climatiques qui ont marqué cette période. Le GEOC est d'accord avec cette approche plus prudente, estimant que les éléments disponibles sont très limités, faute d'un dispositif de suivi mis en place au moment du lancement des moratoires et en absence de tentative d'analyse des quelques données disponibles via différentes sources.

Les conclusions de l'avis du GEOC de décembre 2012 restent donc valables pour les rapports sur la Barge à queue noire, le Vanneau huppé et le Courlis cendré.

Avis détaillé

Reprise des différents points de l'avis de décembre 2012 (en noir) et examen des réponses apportées pour les moratoires Barge à queue noire et Courlis cendré, retard de l'ouverture de la chasse au Vanneau huppé (en bleu).

Par rapport aux trois questions de la saisine :

1) Validation des éléments nouveaux apportés dans les rapports

Deux des trois espèces ne présentent peu ou pas d'éléments nouveaux (Vanneau huppé, Courlis cendré).

Les éléments nouveaux sont présentés sans « matériel et méthodes » (comme par exemple l'estimation de la population hivernante des vanneaux) ou sans possibilité de valider les extrapolations en série qui y sont effectuées. Les seuls éléments nouveaux incontestables se résument ainsi aux résultats de comptages Wetlands International (données publiques). Malheureusement juste pour les années 2010 et 2011, et sous forme uniquement de données brutes qui ne font l'objet d'aucune analyse statistique. En résumé, il y a donc, pour ces deux espèces, très peu d'éléments nouveaux, et de toute-manière ils ne sont pas analysés scientifiquement.

Pour la Barge à queue noire par contre, des nouveaux éléments concernent : l'effectif de la population islandaise et les données de prélèvement. Cependant, pour la population de la sous-espèce *islandica*, le calcul est fondé sur l'hypothèse d'un ratio stable entre les sous-espèces alors que les cinétiques sont réputées différentes à la fois par leurs taux de croissance contraires et d'amplitude variable et par leurs effectifs. Il serait vraiment extraordinaire que le ratio des deux sous-espèces (qui résulte des taux de croissance et des effectifs) demeure inchangé. C'est pourtant ce que suggère l'auteur, qui ne produit aucun élément à ce sujet, par un différentiel de comportement migratoire. D'après l'auteur, ce résultat doublerait l'estimation antérieure de la taille de population, ce que le GEOC estime fort peu étayé.

Remarque non prise en compte.

Pour l'estimation des prélèvements, l'auteur s'appuie, faute d'enquête récente et précise au niveau spécifique, sur une série d'extrapolations sans aucune analyse de fiabilité. Dans les faits, il y a très peu d'éléments disponibles pour connaître les prélèvements de Barge à queue noire et encore moins leur ventilation par espèce (Barge rousse) et sous-espèce (les périodes de transit migratoire ou d'hivernage des deux sous-espèces peuvent permettre quelques allégations : par exemple prélèvement estival pour la ssp continentale et automnal et hivernal pour *islandica*, ce que ne confirment pas les données présentées par la LPO). Le GEOC considère donc comme insatisfaisante l'évaluation du prélèvement sur cette espèce.

Il n'est pas possible d'améliorer cet état des connaissances sur les prélèvements faute de données disponibles. L'évaluation des prélèvements reste spéculative dans ce rapport notamment les 150 barges continentales qui seraient prélevées en France.

Le GEOC souligne l'extrême pauvreté des analyses réalisées sur le plan statistique et regrette l'absence d'approches complémentaires qui pourraient renforcer l'expertise (modélisation, estimations selon différents scénarios autre que « moyen »). Le manque de données nouvelles ajouté à l'absence d'analyses compromet les conclusions de l'auteur quant à l'absence d'effet détectable du moratoire sur la taille des populations qui, dans au moins deux des trois cas, ne sont pas convaincantes.

Remarque non prise en compte

2) Approfondissements suggérés

Malgré l'absence de suivi dédié à l'évaluation des moratoires, le GEOC estime qu'il serait possible de tirer un meilleur parti des données disponibles. Pour le Courlis cendré et la Barge à queue noire, les analyses sont faisables avec les données Wetlands International. Par exemple, en comparant les tendances d'effectifs sur des sites protégés (non soumis à la chasse) et des sites non protégés. Des analyses statistiques sont aussi possibles sur les quelques sites suivis sur de longues périodes (Chanteloup notamment).

Remarque non prise en compte

Le GEOC suggère de réaliser des analyses multifactorielles sur les séries de données temporelles afin d'essayer de faire la part entre des facteurs qui peuvent être confondants : météo, nombre de chasseurs, moratoire.

Remarque non prise en compte

Par ailleurs le GEOC souligne que l'impact de la chasse et d'un moratoire ne se limite pas à la seule valeur du taux de survie lié au prélèvement. Il s'agit là d'une vision restrictive des effets de l'activité cynégétique sur la dynamique des populations : s'ajoutent en effet à la mortalité directe, les effets indirects sur les individus et les populations (par exemple effets additifs vs. compensatoires en survie, éventuelle densité dépendance au niveau de la reproduction) et les effets indirects sur la qualité des habitats. Le GEOC estime que l'analyse de l'effet des moratoires devrait aussi s'intéresser à évaluer la part relative des effets indirects, comme la dispersion et la capacité d'accueil ainsi que le rôle de la chasse ou de la non chasse d'une espèce dans les processus de densité-dépendance (voir par exemple Newton 1998). A ce titre une

analyse bibliographique plus approfondie est nécessaire. Par ailleurs, il conviendrait d'inclure dans les analyses de l'impact de la chasse non seulement la date d'ouverture mais également la date de fermeture de la chasse, qui a été avancée de plus d'un mois au cours des 10 dernières années, permettant possiblement à la Barge à queue noire par exemple de s'installer pour la reproduction ou au Vanneau huppé d'augmenter ses effectifs (cas des Marais de Brouage).

Le GEOC souhaiterait que ces rapports fournissent également des détails sur la pratique de chasse et les éventuelles modalités de gestion cynégétique de chaque espèce (espèce ciblée ou groupe d'espèces). En effet, appliquer un moratoire sur une espèce ne signifie pas que telle zone est totalement soustraite à la chasse puisque d'autres espèces restent chassées, à moins que l'espèce sous moratoire ait été chassée selon une pratique spécifique. Il conviendrait d'approfondir la question des prélèvements, y compris par une synthèse historique des dates de chasse, du nombre de chasseurs, et de les mettre en parallèle avec les tendances d'effectifs des populations en fonction du mode et de la pression de chasse. Une comparaison avec des espèces du même genre mais protégées ou avec des régions ou pays où l'espèce est soustraite à la chasse serait également utile.

Le GEOC regrette aussi qu'aucune mention ne soit faite de l'existence et de la disponibilité de données collectées par d'autres organismes que l'ONCFS, données qui étayeraient sans doute le dossier (par ex. réseau limicole RNF ; STOC / nidification du Vanneau).

Aucun élément nouveau sur ce point. L'auteur n'a pas pris en compte l'existence des ces données.

Les séries temporelles présentées pour le Courlis cendré et la Barge à queue noire montrent une évolution des effectifs à partir de 2009, avec une augmentation très nette en 2010 et 2011. L'auteur des rapports attribue cette évolution aux facteurs météorologiques (anomalie de janvier). En l'absence d'analyse multifactorielle (ou de comparaison avec des espèces aux traits comparables mais n'ayant pas bénéficié du moratoire), le GEOC estime qu'il n'est pas possible d'écarter un effet du moratoire, ce que l'auteur indique pourtant.

Remarque non prise en compte

Concernant le Courlis cendré, il semble exagéré d'affirmer que le moratoire n'a pas eu d'effet sur le DPM alors qu'il en aurait à l'intérieur des terres. Les chiffres fournis dans le rapport ne peuvent être expliqués uniquement par une plus forte occupation des sites continentaux (+ 20 000 individus mais hausse de 10 000 dans les terres). Plus difficile à vérifier, l'hypothèse d'une augmentation des effectifs sur le DPM est ainsi probable.

3) Les informations sont-elles suffisantes pour éclairer le ministère de l'écologie ?

Les quatre documents présentés n'apportent pas d'éléments d'analyse permettant d'évaluer l'effet des 3 ou 4 ans de moratoire de la chasse sur ces espèces ou du décalage de la date d'ouverture dans le cas du Vanneau huppé. Les éléments présentés ne sont pas suffisants pour permettre d'éclairer le ministère de l'écologie sur les suites à donner à ces moratoires.

Nous pouvons faire la même remarque pour les nouvelles versions des rapports moratoire Barge à queue noire et Courlis cendré

D'un point de vue du questionnement évaluatif, le GEOC attire l'attention sur le fait que ne pas rejeter l'hypothèse nulle (c'est-à-dire stabilité des effectifs pendant le moratoire), ne revient pas à valider l'hypothèse de non effet du moratoire.

Les conclusions des deux rapports ont été modifiées et les réponses apportées à la question des conséquences de la mise en place des moratoires sont beaucoup plus prudentes et suggèrent qu'il n'est pas possible de conclure pour l'instant à un effet moratoire sur une période aussi courte et en raison également des périodes de grand froid.

Dans la nouvelle version document Barge à queue noire une précision est apportée par l'auteur en conclusion de son-rapport « En définitive, nous préférons prendre au mieux en compte les réalités, ainsi que les données disponibles, en particulier la publication scientifique traitant de ce sujet, et les données relatives aux prélèvements les plus actuelles et complètes possibles, tout en regrettant qu'elles ne soient pas plus abondantes ». Le terme « réalités » est extrêmement vague et ne fait référence à aucune donnée en particulier.

Eider à duvet

Deux points mériteraient d'être reformulés : parmi les facteurs pouvant affecter la population d'Eiders à duvet de la mer Baltique/ mer des Wadden, il serait intéressant de mentionner, sur la base des études publiées (voir avis GEOC de décembre 2012) que le taux de prélèvement annuel au début des années 2000 en Scandinavie (116 000/760 000, soit 15%) n'était probablement pas soutenable et aurait pu constituer un facteur de menace. Il n'en est pas ainsi pour la France dont les prélèvements annuels seraient estimés à 0,04% des prélèvements scandinaves. Dans ce sens, la phrase dans la conclusion en fin de page 5 devrait être : « Ainsi du fait d'un prélèvement insignifiant, la chasse <u>en France</u> de cette espèce ne peut avoir un impact sur la dynamique de cette population à l'échelle de sa voie de migration ».

Liste des références (publications scientifiques) majeures manquantes dans le rapport barge à queue noire dont quatre françaises :

Alves, J. A., Gunnarsson, T. G., Hayhow, D. B., Appleton, G. F., Potts, P. M., Sutherland, W. J. & Gill, J. A. 2012a. Costs, benefits, and fitness consequences of different migratory strategies. *Ecology*, **94:** 11-17.

Alves, J. A., Gunnarsson, T. G., Potts, P. M., Gélinaud, G., Sutherland, W. J. & Gill, J. A. 2012b. Overtaking on migration: does longer distance migration always incur a penalty? *Oikos*, **121**: 464-470.

Alves, J. A., Gunnarsson, T. G., Potts, P. M., Sutherland, W. J. & Gill, J. A. 2013. Sex-biases in distribution and resource use at different spatial scales in a migratory shorebird. *Ecology and Evolution*, **3:** 1079-1090.

Catry, T., Alves, J. A., Gill, J. A., Gunnarsson, T. G. & Grandeiro, J. P. 2012. Sex promotes spatial and dietary segregation in a migratory shorebird during the non-breeding season. *PLoS ONE*, 7: e33811.

Groen, N. M., Kentie, R., Goeij, P. d., Verheijen, B., Hooijmeijer, J. C. E. W. & Piersma, T. 2012. A Modern Landscape Ecology of Black-Tailed Godwits: Habitat Selection in Southwest Friesland, The Netherlands. *Ardea*, 100: 19-28.

Gunnarsson, T. G., Sutherland, W. J., Alves, J. A., Potts, P. M. & Gill, J. A. 2012. Rapid changes in phenotype distribution during range expansion in a migratory bird. *Proceedings of the Royal Society B: Biological Sciences,* **279:** 411-416. Kentie, R., Hooijmeijer, J. C. E. W., Trimbos, K. B., Groen, N. M. & Piersma, T. 2013. Intensified agricultural use of grasslands reduces growth and survival of precocial shorebird chicks. *Journal of Applied Ecology,* **50:** 243-251.

Lopes, R., Alves, J., Gill, J., Gunnarsson, T., Hooijmeijer, J. E. W., Lourenço, P., Masero, J., Piersma, T., Potts, P., Rabaçal, B., Reis, S., Sánchez-Guzman, J., Santiago-Quesada, F. & Villegas, A. 2013. Do different subspecies of Black-tailed Godwit *Limosa limosa* overlap in Iberian wintering and staging areas? Validation with genetic markers. *Journal of Ornithology*, **154:** 35-40.

Robin, F., Robin, J-G., Dulac, P., Guéret, J-P. & Piersma, T. 2012. Current state of Black-tailed Godwits *Limosa limosa limosa limosa breeding* in France. *Wader Study Group Bull.* **119(2)**: 133–136.

Robin, F., Piersma, T., Meunier, F. & Bocher, P. 2013. Expanding into a herbivorous niche by a customary carnivore: Zostera-rhizome feeding by black-tailed godwits at a newly established wintering site. *The Condor*, **115** (2): **1-8**

Santiago-Quesada, F., Masero, J., Estrella, S. & Sánchez-Guzmán, J. 2012. Persistent bimodal activity patterns in wild and captive black-tailed godwit *Limosa limosa* under different environmental conditions. *Behavioral Ecology and Sociobiology*, **66:** 397-405.

Sirot, E., Maes, P. & Gélinaud, G. 2012. Movements and Conflicts in a Flock of Foraging Black-Tailed Godwits (*Limosa limosa*): The Influence of Feeding Rates on Behavioural Decisions. *Ethology*, **118:** 127-134.

Une référence qui n'a pas pu être prise en compte car l'article a été publié en avril 2013 mais qui est directement en lien avec la question du moratoire :

Taylor, R. C. & Dodd, S. G. 2013. Negative impacts of hunting and suction-dredging on otherwise high and stable survival rates in Curlew *Numenius arquata*. *Bird Study* **60:** 1-8.